

**Campagne de lutte biologique contre
la chenille processionnaire du PIN - 2016**

Bulletin d'inscription individuelle

- **La chenille processionnaire du pin** est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences :
 - ❑ **Des risques pour la santé publique (urtication)**
Les poils urticants libérés par les chenilles peuvent provoquer des allergies, des démangeaisons, des œdèmes chez l'homme. Le risque d'urtication est également important pour les animaux domestiques (chiens et chats).
 - ❑ **La défoliation des pins**
Elle peut être partielle ou totale ce qui contribue à les affaiblir

- La FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) organise à l'automne 2016 une lutte biologique contre cette chenille par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro-tracteur et un canon nébulisateur.
Le produit utilisé :
FORAY 48 B (N° AMM : 8900137)
Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de **70 à 100 %** de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.
- Les interventions seront réalisées par une société du Morbihan (FARAGO Morbihan) (Agrément : BR 00093) mandatée par la FDGDON Morbihan.
- Le délai de rentrée conseillé (période interdite après traitement) est de 4 à 6 heures pour les hommes et les animaux domestiques.

**Les inscriptions sont à déposer en mairie
pour le 26 août 2016
ou à retourner directement à la FDGDON
Morbihan pour le 31 août 2016 au plus tard**

▪ **TARIFS 2016**

Nombre d'arbres à traiter	Coût du traitement (TTC)
De 1 à 5 pins	82 €
6 à 10 pins	96 €
11 à 15 pins	126 €
16 à 20 pins	155 €
21 à 30 pins	176 €
31 à 40 pins	200 €
41 à 50 pins	217 €

NB :

- Au-delà de 50 arbres
- Pour les espaces verts communaux
- Dans le cas de plusieurs emplacements à traiter

➤ Nous consulter pour devis.

.../...

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 VANNES CEDEX
Tél : 02 97 69 28 70 - Fax : 02 97 63 37 10 - E mail : accueil@fdgdon56.fr

Bulletin d'inscription individuelle

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera **retournée à la FDGDON pour le 31 août 2016 au plus tard**, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de la FDGDON Morbihan. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité.
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de pins,...)
 - Météorologie défavorable (pas de traitement en cas de pluie ou de vents forts)
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 à 3 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux)
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM et Prénom + adresse résidence principale

NOM : _____ Prénom : _____

N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____

Adresse précise du lieu de traitement

N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

 Nombre **exact de pins** : _____ Nombre de sites : _____

Précision sur l'emplacement des pins : _____

Téléphone de la personne à contacter : _____ Portable : _____

Accès à la propriété

 Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur disponible : 1,50 m), portail non fermé à clé,...

 Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. **Je joins un chèque correspondant à l'ordre de la FDGDON Morbihan.**

SIGNATURE DU CLIENT : _____ SIGNATURE DE LA FDGDON Morbihan : _____

Date : _____

NB : Pour la **chenille du chêne**, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera en **Février 2017**.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

8 Avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 VANNES CEDEX

 Tél : 02 97 69 28 70 - Fax : 02 97 63 37 10 - E mail : accueil@fdgdon56.fr